

16/10/19

# SCIENTIFIQUES

## Païement du stock des heures supplémentaires

Le 14 octobre 2019, Monsieur BABRE, DRCPN, nous recevait afin de nous présenter un projet de paiement du stock des heures supplémentaires des personnels de catégorie C et B de la filière scientifique.

Il s'agit de payer les heures générées en 2019 au-delà de 160 heures (au 30 septembre). Le paiement serait mis en œuvre sur les payes de décembre.

Ce paiement s'effectuera à l'indice de l'agent, dans la limite du plafond de défiscalisation de 5000 euros. Les heures supplémentaires au-delà de la 14<sup>ème</sup> heure ou les heures supplémentaires effectuées le dimanche seront majorées en application des textes de la fonction publique.

Ce paiement sera budgétisé par des crédits de masse salariale non utilisés provenant d'autres ministères. La somme allouée n'est pas connue à ce jour. Et la réalisation de ce projet est donc suspendue à l'attribution de cette somme.



L'objectif de l'administration est d'apurer progressivement les stocks d'heures des personnels, et à ce titre, le paiement sera obligatoire. Une nouvelle tranche de paiement des heures générées serait mise en œuvre en 2020 et dans les années suivantes.

### Concrètement, le taux d'indemnisation serait :

**Pour un ASPTS à l'indice 349** : 13.65 euros bruts jusqu'à la 14<sup>ème</sup> heure, et 13.85 euros bruts au-delà

**Pour un technicien à l'indice 411** : 16.06 euros bruts jusqu'à la 14<sup>ème</sup> heure, et 16.32 euros bruts au-delà

Pour l'application de ce paiement, les heures supplémentaires posées par les agents en 2019 seraient considérées comme issues du stock des années précédentes.

700 agents seraient concernés par ce dispositif selon le recensement réalisé dans les services.

Il est à noter que les ingénieurs ne sont pas éligibles à ce dispositif selon les textes de la fonction publique.

Le SNAPATSI se félicite que le taux d'indemnisation soit lié à l'indice des agents, et regrette que le droit d'option que nous demandons ne soit pas retenu.

### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

# Le SNAPATSI vous informe !